



**HAL**  
open science

## La voie de la certification environnementale d'accès à l'éco-régime français dans la PAC

Marie Lassalas, Vincent Chatellier, Cécile Détang-Dessendre, Pierre P. Dupraz, Hervé Guyomard

### ► To cite this version:

Marie Lassalas, Vincent Chatellier, Cécile Détang-Dessendre, Pierre P. Dupraz, Hervé Guyomard. La voie de la certification environnementale d'accès à l'éco-régime français dans la PAC. 16. Journées de Recherches en Sciences Sociales, SFER; INRAE; CIRAD, Dec 2022, Clermont-Ferrand, France. hal-03937993

**HAL Id: hal-03937993**

**<https://hal.inrae.fr/hal-03937993v1>**

Submitted on 13 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## ➤ L'accès à l'éco-régime français de la PAC par la voie de la certification environnementale

Marie-Lassalas\*, Vincent Chatellier\*\*, Cécile Détang-Dessendre\*\*\*, Pierre Dupraz\*,  
Hervé Guyomard\*\*\*\*

\* Institut Agro Rennes-Angers et INRAE, UMR SMART, Rennes

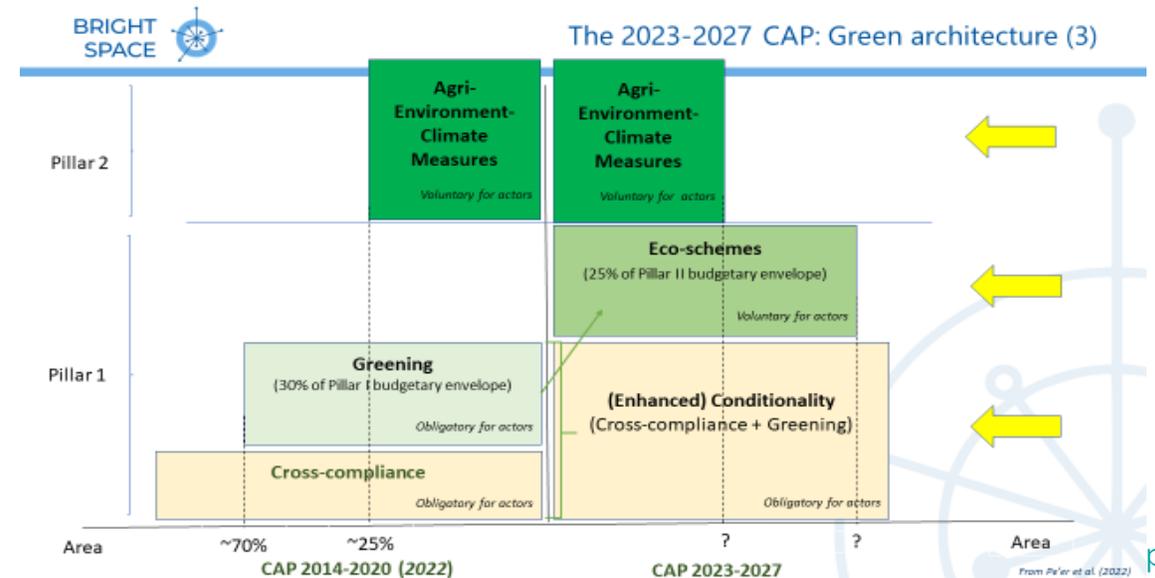
\*\* Institut Agro Rennes-Angers et INRAE, UMR SMART, Nantes

\*\*\* Institut Agro Dijon et INRAE, UMR CESAER, Dijon

\*\*\*\* INRAE, SDAR, Centre Bretagne-Normandie, Le Rheu

## ➤ Introduction (1)

- **PAC 2023-2027 : objectif affiché d'une plus grande ambition climatique et environnementale**
- **Nouvelle architecture verte**
  - **Nouvel instrument de l'éco-régime**
- **Subsidiarité augmentée**
  - **Nouveau modèle de gouvernance à travers les Plans Stratégiques Nationaux (PSN)**
  - **Diagnostic, priorités, choix et design des instruments**
  - **Grande diversité des PSN, notamment des éco-régimes (ambition, cibles, instruments)**
- **France : trois voies d'accès à l'éco-régime**
  - **V1 : certifications AB et HVE**
  - **V2 : infrastructures agro-écologiques**
  - **V3 : pratiques agroécologiques**



## ➤ Introduction (2)

### ■ Les trois voies d'accès à l'éco-régime du PSN français (hors bonus haie)

	1 « certification »	2 « biodiversité et paysages agricoles »	3 « pratiques de gestion agro-écologique des surfaces agricoles »			Montant/ha de SAU
Pratiques rémunérées	Certifications reconnues	% d'éléments d'infrastructures écologiques comparé à SAU	A Rénovation des prairies permanentes par le labour en N et N-1	B Couverture végétale de l'inter- rang (vignes et vergers)	C Diversification des cultures et % SAU en PP	Estimation
Niveau de base	CE2+	Ratio 7 %	80 % non rénovées par labour	Ratio 75 %	4 points	52 - 60 €/ha
Niveau supérieur	HVE	Ratio 10 %	90 % non rénovées par labour	Ratio 95 %	au moins 5 points	72 - 82 €/ha
Niveau Bio	Bio					106 €/ha

## ➤ Introduction (3)

- **Objectif de la présentation :**
  - **Conditions d'accès à l'éco-régime français par la voie des certifications**
    - **Sur la base du PSN français approuvé en août 2022**
    - **Sur la base de la version 3 du référentiel HVE (31/12/2016)**
  - **Estimation du nombre d'exploitations agricoles françaises (métropole hors Corse) qui auraient accès aux deux niveaux de la certification (CE2+ ; HVE ou AB) sur la base des pratiques actuellement utilisées**
- **Structure de la présentation**
  - **Méthodologie**
  - **Résultats**
  - **Discussion / Conclusion**

## ➤ Méthodologie (1) : cadre général

- **Nombre d'EAs métropolitaines qui auraient accès, à pratiques inchangées, aux trois niveaux de certification**
  - Niveau standard CE2+ : Au moins 10 points sur l'un des 4 volets du référentiel HVE : (1) Biodiversité, (2) Phytosanitaire, (3) Fertilisation et (4) Irrigation
  - Niveau supérieur HVE : Au moins 10 points sur chacun des 4 volets
  - Niveau spécifique : certification AB
- **RICA 2020 + bases de données complémentaires**
- **Exclusion des EAs viti-vinicoles, arboricoles et horticoles (très peu concernées par aides PAC)**
- **Focus sur les OTEX 1500 (céréales et oléo-protéagineux), 1600 (autres grandes cultures), 4500 (bovins lait), 4600 (bovins viande), 4813 (ovins et caprins), 6184 (polyculture – polyélevage)**
- **Non prise en compte du 4<sup>ème</sup> volet relatif à l'irrigation (*a priori* très peu contraignant)**

## ➤ Méthodologie (2) : volet biodiversité

	<b>Indicateurs</b>	<b>Nombre max. de points possible</b>	<b>Prise en compte de l'indicateur dans l'analyse</b>	<b>Information contenue dans le RICA</b>	<b>Autres bases de données mobilisées</b>
Biodiversité	% SAU en infrastructures agro-écologiques	10	oui	partiellement	Haies
	Poids de la culture dominante (hors prairies permanentes) dans la Surface Agricole Utile (SAU)	6	oui	oui	
	Nombre d'espèces végétales cultivées	7	oui	oui	
	Nombre d'espèces animales élevées	3	oui	oui	
	Présence de ruches	1	oui	oui	
	Nombre de variétés, races ou espèces menacées	3	non	non	
	<b>Total volet biodiversité</b>		<b>33</b>	<b>30</b>	

## ➤ Méthodologie (3) : volets phytosanitaire et fertilisation

	Indicateurs	Nombre max. de points possible	Prise en compte de l'indicateur dans l'analyse	Information contenue dans le RICA	Autres bases de données mobilisées
Phytosanitaire	IFT produits herbicides	5	oui	partiellement	PK2017
	IFT autres produits phytosanitaires	5	oui	partiellement	PK2017
	% SAU non traitée	10	oui	partiellement	
	% SAU couverte par l'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique	3	non	non	
	% SAU engagée dans une MAEC conduisant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	10	non	non	
	Conditions d'application des traitements	2	oui	non	
	<b>Total volet phytosanitaire</b>	<b>35</b>			
Fertilisation	Bilan azoté	10	oui	non	CASSIS_N
	Utilisation d'outils d'aide à la décision	3	non	non	
	% SAU non fertilisée	10	oui	partiellement	
	Part des légumineuses (cultures seules) dans la SAU	2	oui	oui	
	Part des mélanges contenant des légumineuses dans la SAU	2	non	non	
	Couverture automnale des sols	3	oui	non	ZVN
	<b>Total volet fertilisation</b>	<b>30</b>			

## ➤ Principaux résultats (1)

- **R1 : un accès très aisé au premier niveau CE2+ de la certification environnementale**
  - 99,6 % des EAs
  - Essentiellement parce que 97,4% des EAs obtiendraient 10 points ou plus sur le volet biodiversité
    - Grâce à l'indicateur « part de la SAU en infrastructures agro-écologiques » (92,2% des EAs auraient 10 points ou plus grâce à ce seul indicateur)
  - 52,7% EAs sur le volet phytosanitaire et 67,1% EAs sur le volet fertilisation

## ➤ Principaux résultats (2)

- **R2 : Les deux volets de la protection phytosanitaire et de la fertilisation limitent l'accès au niveau supérieur HVE de la certification environnementale**

Nombre de points $\geq 10$ sur	Biodiversité	Protection phytosanitaire	Fertilisation	% d'exploitations
0 volet				0,4
1 volet	✓			15,6
		✓		0,1
			✓	1,9
2 volets	✓	✓		16,8
	✓		✓	29,5
		✓	✓	0,2
3 volets	✓	✓	✓	35,5

- **V. phytosanitaire contraignant : indicateurs IFT herbicides et non herbicides**
- **V. fertilisation contraignant : indicateurs bilan azoté**

## ➤ Principaux résultats (3)

- **R3 : une marche HVE plus haute pour les EAs des OTEX 1500 (céréales et oléo-protéagineux et 1600 (autres grandes cultures)**
  - Du fait essentiellement du volet phytosanitaire (IFT individuels w.r.t IFT régionaux)
- **R4 : une marche HVE plus basse pour les EAs des OTEX 4813 (ovins-caprins), 4600 (bovins viande) et 4500 (bovins lait)**
  - EAs d'abord contraintes par le volet de la fertilisation (fertilisation organique)

OTEX	Volets			Certifiées CE2+	Certifiées HVE
	Biodiversité	Phytosanitaire	Fertilisation		
1500 - Céréales et oléo-P.	94,8	12,0	78,4	99,0	10,0
1600 - Grandes cultures	91,0	10,0	72,7	98,7	4,5
4500 - Bovins lait	99,3	75,0	59,2	100,0	46,7
4600 - Bovins viande	99,2	96,3	71,1	100,0	69,5
4813 - Ovins - caprins	99,2	90,6	75,2	100,0	67,4
6184 - Polyculture-polyélevage	98,2	45,2	63,1	99,7	28,6
Total échantillon	97,4	52,7	67,1	99,6	35,5

## ➤ Principaux résultats (4)

### ■ R5 : caractéristiques des EAs HVE *versus* non HVE

OTEX	HVE <i>versus</i> NON HVE
1500 céréales et oléo-protéagineux	+ : animaux herbivores ; part fourrages dans la SAU -> <b>EAs HVE moins spécialisées dans les céréales et les oléo-protéagineux</b> - : production agricole hors aides ; consommations intermédiaires ; productivités partielles de la terre et du travail - > <b>EAs HVE plus extensives</b> <b>Résultats économiques non statistiquement différents</b>
4500 bovins lait	<b>Elevages HVE plus extensifs (donc moins contraints sur le volet fertilisation)</b> SAUs non statistiquement différentes <b>Résultats économiques non statistiquement différents</b>
4600 bovins viande	<b>Elevages HVE plus extensifs (donc moins contraints sur le volet fertilisation)</b> SAUs plus élevées <b>Résultats économiques non statistiquement différents</b>
Toutes OTEX	<b>EAs HVE plus fréquemment localisées en zones défavorisées</b> Plus d'aides du P2 de la PAC (OTEX 1500 et 4500), non pas du fait de MAECs plus élevées mais soutiens aux titres des zones défavorisées et de l'investissement

## ➤ Discussion / Conclusion (1)

### ■ Limites méthodologiques

- Indicateurs non calculés, hypothèses adoptées pour calculer certains indicateurs (robustesse ?)

### ■ Extensions immédiates

- Appréciation de l'effort requis pour passer du niveau standard CE2+ au niveau supérieur HVE : impacts sur l'environnement et les coûts
- Application de la démarche au nouveau référentiel HVE (novembre 2022)

### ■ Nouveau référentiel HVE

- Evolutions dans le bon sens dans une perspective environnementale (seuils plus sévères pour plusieurs indicateurs, introduction de nouveaux indicateurs pertinents d'un point de vue environnemental)
- Nouveau référentiel plus contraignant sur le plan environnemental : vraiment ?
  - Réactions professionnelles : essentiellement des acteurs du vin ; réactions négatives, pour une large part du fait de la suppression de la voie B (ratio des intrants dans le CA et part de la surface en infrastructures agro-écologiques) avec obligation désormais d'utiliser la voie A pour accéder au niveau HVE -> réactions « indépendantes » de la problématique PAC / éco-régime

## ➤ Discussion / Conclusion (2)

- **Nouveau référentiel plus contraignant sur le plan environnemental : vraiment ?**
  - Compensation de la plus grande sévérité des indicateurs existants par de nouveaux indicateurs augmentant le nombre max. de points sur chaque volet (y compris le volet phytosanitaire une fois décomptée la suppression de l'indicateur « MAEC phyto » pouvant rapporter 10 points mais marginal en termes de nombres d'EAs concernées)
  - Indicateurs existants pas toujours plus sévères et/ou sévérité marginale
- **Première analyse qualitative**
  - Le nombre d'EAS qui atteindrait le niveau standard CE2+ devrait rester très élevé, notamment grâce au volet biodiversité
  - Le nombre d'EAs qui atteindraient le niveau supérieur HVE difficile à évaluer, notamment à cause des difficultés d'appréciation du volet fertilisation
- **Evaluation de l'éco-régime / du PSN français**
  - **Nécessité de travailler les trois voies d'accès à l'éco-régime : problème des données requises à cette fin**
  - **Ambition climatique et environnementale du PSN impossible à apprécier sans un tel travail**
  - **Travail qui aurait du être fait au moment du dépôt / de la validation du PSN : analyse d'impact ex ante**



➤ **Merci de votre attention**



*A paraître dans Economie Rurale*